



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 26 JUILLET 2024

AFFAIRE N° 39-20240726

AGCV (ASSOCIATION DE GESTION DU CŒUR DE VILLE DE SAINT-JOSEPH) - VOTE DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CASUD ET L'AGCV

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juillet à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués, le 19 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Jacquet HOARAU.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : **48**

Présents : **31**

Absents représentés : **17**

Absents : **00**

Déport des conseillers
intéressés à l'affaire ou
ne prenant pas part au
vote : **01**

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 20-20240726), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noéline, FONTAINE Henri, GENGE Jack, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne, GUEZELLO Alin.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 03-20240726).

PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

ROMANO Augustine représentée par DOMITILE Noëline, MONDON Laurence représentée par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, GONTHIER Charles Émile représenté par THERINCOURT Jean-Pierre, FONTAINE Véronique représentée par TECHER Doris, LEBON Jean Richard représenté par DIJOUX RIVIERE Mimose, THIEN AH KOON Patrice représenté par PAYET TURPIN Francemay (de l'affaire n° 21 à l'affaire n° 48-20240726, y compris la question diverse n° 01-20240726).

BENARD Monique représentée par PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par HUET Marie-Josée, K/BIDI Émeline représentée par LEICHNIG Stéphanie, LEBON David représenté par FULBERT GERARD Gilberte, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, MUSSARD Harry représenté par JAVELLE Blanche Reine.

LEBON Louis Jeannot représenté par BENARD Clairette Fabienne.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil (de l'affaire n° 04 à l'affaire n° 48-20240726, y compris la question diverse n° 01-20240726).

- Commune de Saint-Philippe -

COURTOIS Vanessa représentée par RIVIERE Olivier.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Doris TECHER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 39-20240726

AGCV (ASSOCIATION DE GESTION DU CŒUR DE VILLE DE SAINT-JOSEPH) - VOTE DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CASUD ET L'AGCV

Le Président rappelle à l'Assemblée que :

- la commune de Saint-Joseph a été retenue dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » le 27 mars 2018 ;
- la CASUD en matière de politique locale du commerce d'intérêt communautaire est compétente pour participer à la dynamique commerciale (affaire n° 27-20180928 du 28 septembre 2018) ;
- la CASUD a adhéré à l'association «Gestion du Cœur de Ville de Saint-Joseph » lors du conseil communautaire du 20 juillet 2018 à l'affaire n° 43-20180720 ;
- l'association a pour objet la gestion, la promotion ainsi que le développement commercial du cœur de ville de Saint-Joseph, basé sur un partenariat actif entre chacun des acteurs de la ville et dans le respect des missions propres à chacun ;
- l'avenant de projet n° 1 à la convention pluriannuelle signé le 29 mars 2021 a transformé l'Action Cœur de Ville en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Le Président informe que l'association a pour objectifs de :

- renforcer l'attractivité commerciale du centre ville (recherche de nouveaux investisseurs dans le but d'avoir un mix commercial qui aura été défini dans le cadre du partenariat) ;
- entretenir la relation avec les commerçants et favoriser les échanges entre les commerçants et les pouvoirs publics ;
- encourager la coopération entre tous les partenaires et acteurs de la ville (privés et publics) ;
- assurer la promotion du cœur de ville ;
- s'impliquer dans l'organisation d'animations commerciales ;
- veiller à pérenniser la structure organisationnelle et financière ;
- développer et renforcer le partenariat en vue d'accroître la représentativité de l'association en tant que structure rassemblant les différents acteurs et intérêts de la ville.

Le Président précise que la CASUD contribue au financement du poste de manager du centre ville.

Le Président propose de reconduire la subvention d'un montant de 28 215 € et de renouveler l'adhésion de la CASUD pour l'exercice 2024.

Le rapport d'activité 2023 de l'association ainsi qu'un projet de convention d'objectifs et de moyens sont annexés à la présente délibération.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte du rapport d'activité de l'association,
- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 28 215 € à l'Association de Gestion du Cœur de Ville de Saint-Joseph pour l'exercice 2024,
- de renouveler l'adhésion de la CASUD,
- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens selon le projet ci-joint,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré (M. LEBRETON Patrick représenté par M. HUET Henri-Claude, en tant que membre de l'Association de Gestion du Cœur de Ville de Saint-Joseph, ne prenant pas part au débat et vote de cette affaire), à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **prend acte du rapport d'activité de l'association,**
- **approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 28 215 € à l'Association de Gestion du Cœur de Ville de Saint-Joseph pour l'exercice 2024,**
- **approuver le renouvellement de l'adhésion de la CASUD,**
- **approuve la convention d'objectifs et de moyens selon le projet ci-joint,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 47

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Doris TECHER

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 14/08/2024



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE
L'ASSOCIATION DE GESTION DU CŒUR DE VILLE DE SAINT
JOSEPH
ET
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD
EXERCICE 2024**

Entre

La Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD), représentée par son Président Jacquet HOARAU ou son délégué dûment autorisé, dont le siège social est situé au :

379 rue Hubert-Delisle
B.P. 437
97 838 LE TAMPON Cedex

Et

L'Association de Gestion du Cœur de Ville de Saint Joseph (sous désignée AGCV)
Association régie par la loi 1901 et le décret du 16 Août 1901, représentée par son Président
Pascal THIAW-KINE, dont le siège social est situé au :

354, rue Raphaël Babet
97480 SAINT JOSEPH

PRÉAMBULE

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu la demande de subvention en date du 05 mars 2024

Vu la délibération N° XXX du Conseil communautaire de la CASUD en date du 12 juillet 2024 accordant une subvention d'un montant de 28 215 euros à l'Association de Gestion du Cœur de Ville au titre de l'année 2024

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Sud soutient l'action menée par l'Association de Gestion du Cœur de Ville de Saint Joseph.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'octroi et d'utilisation de la subvention allouée par la CASUD à l'AGCV dans le cadre de la réalisation de l'objectif défini à cet article.

Par la présente convention, la CASUD s'engage à soutenir les actions de l'AGCV conformément à la délibération n° xx du conseil communautaire du 28 Juin 2024.

À ce titre, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à :

- financer un manager de centre ville, renforcer l'attractivité commerciale du centre ville (recherche de nouveaux investisseurs dans le but d'avoir un mix commercial qui aura été défini dans le cadre du partenariat etc...), entretenir la relation avec les commerçants et favoriser les échanges entre les commerçants et les pouvoirs publics, encourager la coopération entre tous les partenaires et acteurs de la ville (privés et publics),
- assurer la promotion du cœur de ville,
- s'impliquer dans l'organisation d'animations commerciales,
- veiller à pérenniser la structure organisationnelle et financière,
- développer et renforcer le partenariat en vue d'accroître la représentativité de l'association en tant que structure rassemblant les différents acteurs et intérêts de la ville.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 12 mois dans le cadre de l'exercice 2024.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CASUD : SUBVENTION

3.1 Utilisation de la subvention

Cette subvention devra être affectée à l'objet cité à l'article 1^{er} de la présente convention.

3.2 Montant de la subvention et conditions de paiement

La CASUD intervient sous forme de subvention d'un montant de 28 215 euros pour cette dite convention.

La subvention sera créditée au compte de l'AGCV selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect de cette dernière des obligations qui sont à sa charge et mentionnées dans la présente convention.

3.3 Modalités de versement de la subvention

La CASUD verse :

- un premier acompte de 60 % soit 16 929 € à l'association dès l'approbation de la présente convention par le Conseil Communautaire, notification de celle-ci et présentation des justificatifs suivants : le dernier bilan financier connu, le compte rendu de la dernière assemblée générale, statuts à jour de l'association, composition du conseil d'administration et du bureau, rapport d'activité et le relevé d'identité bancaire.
- un solde de 40 % à la fin de l'exercice budgétaire 2024 de l'AGCV sur présentation des justificatifs mentionnés à l'article 4.

La subvention sera versée par la Trésorerie Publique. Le comptable assignataire est Monsieur le Receveur Communautaire.

En cas de changement de coordonnées bancaires, il appartient au bénéficiaire de la subvention d'en informer ses interlocuteurs référents dans les meilleurs délais, par courrier recommandé avec accusé de réception accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

3.4 Imputation budgétaire

La subvention est imputée sur les crédits du chapitre 65, art 6574, du budget de la CASUD .

ARTICLE 4 - JUSTIFICATIFS

L'association dont les comptes sont établis pour l'exercice couvrant 2023 devra produire un résultat qualitatif et quantitatif matérialisant :

- l'activité du manager de ville,
- les animations commerciales mises en œuvre,
- les évolutions commerciales du centre ville
- l'attractivité commerciale renforcée.

Ces documents seront signés par le Président ou toute personne habilitée.

Aucune subvention nouvelle ne pourra être effectuée tant qu'il n'y aura pas eu justification de l'emploi du précédent versement.

En cas de non utilisation de la somme versée ou d'utilisation non-conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

ARTICLE 5 – ÉVALUATION

L'AGCV s'engage à fournir, à la fin de la convention, un bilan d'ensemble reprenant les éléments demandés à l'article 4 de la présente convention.

La CASUD procède, conjointement avec l'AGCV, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt local pour les collectivités territoriales conformément à l'article L.212-29, L.3211-1, L.422.1 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE LA CASUD

La CASUD contrôle, à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de mise en œuvre du service.

La CASUD peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière si celle-ci excède le coût de la mise en œuvre du projet.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut-être réalisé par la CASUD, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 5 ou dans le cadre du contrôle financier annuel annuel. L'AGCV s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

ARTICLE 7 – COMMUNICATION

L'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents promotionnels la participation financière de la CASUD, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 5 et au contrôle de l'article 6.

ARTICLE 9 – AVENANT À LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties , fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

La demande de modification de la présente convention doit être réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et et toutes les conséquences qu'elle emporte , dans un délai comprenant le temps d'examen de la demande par un conseil communautaire.

ARTICLE 10 – RÉILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non observation des clauses de la présente convention par l'un ou l'autre des deux parties, la convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 90 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception et après mise en demeure, de pallier le(s) manquements(s) relevé(s), restée infructueuse passé un délai d'un mois. La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnités, en cas de dissolution de l'association avant le terme prévu à l'article 2 de la présente convention.

Dans tous les cas de résiliation, l'association sera tenue de reverser le solde de la subvention non utilisée, calculé au prorata de la période non couverte.

ARTICLE 11 – SANCTION

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la CASUD des conditions d'exécution de la subvention par l'AGCV, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 10, la CASUD peut, en fonction de la gravité du manquement commis par l'association, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. La CASUD en informe l'AGCV par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – CLAUSE COMPROMISSOIRE ET DE COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des présentes clauses fera l'objet d'une procédure de conciliation consistant dans l'échange de deux correspondances au moins dans un délai de trois mois entre les parties.

En cas de difficulté manifeste non résolue par les parties suite à la mise en œuvre de la procédure précitée, la partie la plus diligente pourra procéder à la saisine du Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion. Elle devra en informer préalablement l'autre partie dans un délai de quinze jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en 2 exemplaires originaux,
À le Tampon, le

Pour
LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU SUD
Le Président

Jacquet HOARAU

Pour
L'ASSOCIATION DE GESTION
DU CŒUR DE VILLE
Le Président

Pascal THIAW-KINE

PROJET

Rapport d'activité 2023

ASSOCIATION DE GESTION DU COEUR DE
VILLE DE SAINT-JOSEPH



Sommaire

ASSOCIATION DE GESTION DU COEUR DE
VILLE DE SAINT-JOSEPH

1/Rappel des missions de l'AGCV

2/ Rapport d'activité.

2.1 Animations

2.2 Autres actions et partenariats

2.3 Développement du cœur de ville

**3/ Présentation des comptes pour
l'exercice 2022.**

1. Rappel des missions de l'AGCV

ASSOCIATION DE GESTION DU COEUR DE
VILLE DE SAINT-JOSEPH



 **Faire du cœur de Saint-Joseph un espace de vie agréable, animé, sécurisé et accessible, permettant de répondre aux attentes de ses usagers actuel et futur.**

 **Mobiliser les acteurs du cœur de ville et créer un lieu d'échanges et de concertation entre tous les acteurs concernés ;**

 **Elaborer un projet global de développement du cœur de ville de Saint-Joseph prenant en compte tous les enjeux auxquels ce dernier est confronté dans le cadre d'un travail collaboratif associant les membres et d'autres acteurs publics et privés concernés ;**

 **Etablir un plan d'action à court, moyen et long terme ;**

 **Renforcer et équilibrer la fonction commerciale du centre-ville de Saint-Joseph en offrant aux consommateurs une offre de produits et de services planifiée et diversifiée qui répondent à leurs besoins**

2. Rapport d'activité

ASSOCIATION DE GESTION DU COEUR DE
VILLE DE SAINT-JOSEPH



2.1 Animations

2.1.a Soldes et Saint-Valentin

La "love cabine" : le 11 février
Mise à disposition gratuite d'un photomaton avec un décor idyllique.
Une photo gratuite pour tous les couples .

Jeu concours avec un dîner pour deux personnes au Tsilaosa Hôtel et une nuitée pour deux à l'hôtel le Ness by D Ocean

En parallèle, une animation micro est venue accompagner chaque week-end des soldes avec des ventes flash et offres exceptionnelles des commerçants partenaires.

LA SAINT-VALENTIN
EN CŒUR DE VILLE DE SAINT-JOSEPH

Tentez de remporter

UN DÎNER
POUR UNE PERSONNE
AU CARNOTZET
RESTAURANT DU
TSILAOSA HOTEL

UNE NUITÉE
POUR DEUX PERSONNES
PETIT-DÉJEUNER INCLUS
À L'HÔTEL
NESS BY D-OCEAN

Love cabine
EN CŒUR DE VILLE
LE SAMEDI 11 FÉVRIER
REPARTEZ AVEC VOTRE TIRAGE GRATUIT

AGCV SAINT-JO
SAINT-JOSEPH
E.Leclerc La Réunion
CCI ÎLE DE LA RÉUNION
MVA

Envoyé en préfecture le 14/08/2024
Reçu en préfecture le 14/08/2024
Publié le
ID : 974-249740085-20240726-AFF39_CC260724-DE

Coeur Saint-Jo

SOLDÉS

EN CŒUR DE VILLE DE SAINT-JO

-20% -30% -50%

DU 04 FÉVRIER AU 03 MARS 2023

+ DE 115 BOUTIQUES
STATIONNEMENT GRATUIT!

AGCV SAINT-JO
SAINT-JOSEPH
E.Leclerc La Réunion
CCI ÎLE DE LA RÉUNION
MVA

F
E
V
R
I
E
R

Envoyé en préfecture le 14/08/2024
Reçu en préfecture le 14/08/2024
Publié le
ID : 974-249740085-20240726-AFF39_CC260724-DE



Love Cabine

LE SAMEDI 11 FÉVRIER

REPARTEZ AVEC VOTRE TIRAGE
GRATUIT !



Coeur Saint-Jo

Joyeuse Saint-Valentin



*AMOUR I love you LOVE AMORE
LOVE LOVE LOVE
me I LOVE YOU
AMOUR
I ♥ U*





Supports de communication

**Réalisation et distribution
d'affiches chez les
commerçants partenaires
pour les soldes et la Saint-
Valentin.**

**Campagne de communication
sur les réseaux sociaux**

**Campagne d'affichage 4x3
Saint-Joseph et Petite-île.**

F
E
V
R
I
E
R

2.1 Animations

2.1 b La Saint-Jo

À l'occasion des festivités de la Saint-Jo, nous avons proposé des animations marmailles gratuites en plein cœur de ville les mercredi 22, vendredi 24 et samedi 25 mars.

Au programme: Jeux en bois géants et structures gonflables

M
A
R
S

ANIMATIONS GRATUITES AU
VILLAGE BOUGÉ JEUNESSE



JEUX EN BOIS GÉANTS
STRUCTURE GONFLABLE

09H00 À 12H00 14H00 À 17H00



MERCREDI
22 MARS 2023

ANIMATIONS GRATUITES AU
VILLAGE BOUGÉ JEUNESSE
JEUX EN BOIS GÉANTS
STRUCTURE GONFLABLE
09H00 À 17H00



VENDREDI 24 ET
SAMEDI 25 MARS 2023

Supports de communication

**Réalisation et distribution
d'affiches chez les
commerçants partenaires.**

**Campagne de communication
sur les réseaux sociaux**

**Animation micro au centre-
ville**

M
A
R
S

The image shows a screenshot of a Facebook page for 'Coeur Saint-Jo'. The page header includes a blue thumbs-up icon. The main content is a post from 'Coeur Saint-Jo' dated 21 mars 2023, titled 'Animations marmailles !!'. The post text says: 'Demain, mercredi 22 mars, retrouvez des animations gratuites pour vos enfants au village bougé jeunesse. Les jeux en bois géants et structure gonflable vous attendent de 9h à 12h puis de 14h à 17h'. Below the text is a large graphic for the event: 'ANIMATIONS GRATUITES AU VILLAGE BOUGÉ JEUNESSE', 'JEUX EN BOIS GÉANTS STRUCTURE GONFLABLE', '09H00 À 12H00 14H00 À 17H00', 'MERCREDI 22 MARS 2023'. The graphic features a photo of a wooden tic-tac-toe board and a photo of children playing on a colorful inflatable structure. The post has 11 likes, 2 comments, and 14 shares. At the bottom of the page, there is a grid of photos showing various activities and a 'Booster la publication' button.

2.1 Animations

2.1 c Pâques

Animation : la route du chocolat

Jeu de piste consistant à réaliser un parcours dans le cœur de ville afin de compléter un dessin sur le thème du chocolat.

Chaque commerce participant correspond à un point d'étape. Remise de pochons de chocolats aux participants et tirage au sort afin de remporter des créations chocolatées



JOYEUSES PÂ

A
V
R
I
L

Supports de communication

**Réalisation et distribution
d'affiches chez les
commerçants partenaires.**

**Campagne de communication
sur les réseaux sociaux**

**Animation micro au centre-
ville**

A screenshot of a Facebook page for 'Coeur Saint-Jo'. The page header includes a blue thumbs-up icon, a bio section with 'Ajouter une bio', and a 'Promouvoir la Page' button. Contact information shows a phone number '+262 262 73 01 80' and a note 'Pas encore évalué (1 avis)'. Below the header is a 'Photos' gallery with a grid of images: a red t-shirt with 'NEUSE', a 'SOLDES' sign, a '2024' sign, and various outdoor scenes. At the bottom, there are links for 'Informations concernant les données de statistiques de Page', 'Confidentialité', 'Conditions générales', 'Publicités', 'Choix publicitaires', 'Cookies', 'Plus', and 'Méta © 2024'.

A Facebook post and a promotional poster for 'La Route du chocolat'. The post is from 'Coeur Saint-Jo', published on 11 avril 2024. The text of the post reads: 'La route du chocolat ! Du 05 au 08 avril, venez parcourir la route du chocolat en cœur de ville et repartez avec une gourmandise chocolatée ! C'est simple, rendez-vous au salon de tatouage @Vivi's ink pour la première étape !'. The poster below features the title 'La Route du chocolat' in large red letters, with the subtitle 'Cœur de ville de Saint-Joseph Du 05 au 08 avril'. The graphic shows a winding road with colorful Easter eggs and rabbits, and a family silhouette. Logos for 'AGCV SAINT-JO' and 'SAINT-JOSEPH' are at the bottom. A 'Booster la publication' button is visible in the bottom right corner.

Envoyé en préfecture le 14/08/2024
Reçu en préfecture le 14/08/2024
Publié le
ID : 974-249740085-20240726-AFF39_CC260724-DE



2.1 Animations

2.1 d Vacances du cœur de ville

Animation marmailles au centre-ville à l'occasion des vacances scolaires de mai:

- **structures gonflables**
- **tir à l'arc**
- **green ball**

M
A
I



Supports de communication

**Réalisation et distribution
d'affiches chez les
commerçants partenaires.**

**Campagne de communication
sur les réseaux sociaux**

**Animation micro au centre-
ville**

The image shows a Facebook page for 'Coeur Saint-Jo'. The top section is the 'Intro' area with options to 'Ajouter une bio', 'Promouvoir la Page', and 'Ajouter du contenu à la une'. Below this is a 'Photos' gallery with a grid of images including 'SOLDES' signs and 'TIR À L'ARC' activities. The main post is a text announcement stating that activities on May 24th are cancelled due to heavy rain. Below the text is a large promotional poster for 'LES VACANCES en cœur de ville' on 'MERCREDI 24 MAI' at the 'Parking de la mairie de Saint-Joseph'. The poster lists activities: 'TIR À L'ARC', 'GREEN BOWLING', and 'STRUCTURES GONFLABLES', along with 'ANIMATIONS GRATUITES'. At the bottom of the poster are logos for 'AGCV SAINT-JO', 'E. Leclerc', and 'COUVERTURE'. The Facebook interface shows 5 likes and 10 shares, with a 'Booster la publication' button.

2.1 Animations

2.1 e Fête des mères/Fête des pères/Zarlorsud

Zarlorsud en partenariat avec l'association des commerçants et artisans de Saint-Joseph: week-end artisanal et commercial sous la halle François Mitterrand le 10 et 11 juin 2023.

- **Plus de 25 artisans, forains et commerçants**
- **Grand loto quine le 11 juin**

HALLE FRANÇOIS MITTERRAND À SAINT - JO

ZARLOR SUD Saint-Joseph
10 ET 11 JUIN

La fête artisanale et commerciale à Saint-Jo

LOTO QUINE
Des lots à couper le souffle!
Tentez de remporter un Iphone 13 Pro et une Smart TV
et beaucoup d'autres lots à gagner..

ARTISANAT

SHOPPING

AGCV SAINT-JO SAINT-JOSEPH E.Leclerc La Réunion CCI ÎLE DE LA RÉUNION MA Maîtres Artisans

2.1 Animations

2.1 e Fête des mères/Fête des pères/Zarlor Sud

Fête des mères :

Journée de la "black room" le 03 juin.

Le principe: un chapiteau fermé en plein cœur de ville ou les participants doivent récupérer une enveloppe secrète (correspondant à un lot) équipées de lunettes opaques en moins d'1 minute. Le tout retransmis en direct sur un écran à l'extérieur.

J
U
I
N



2.1 Animations

2.1 e Fête des mères/Fête des pères/Zarlor Sud

**Fête des pères :
Jeu concours gratuit en
partenariat avec la page "mon
Saint-Jo" et la société "Quad
des remparts" .**

**En jeu: une session de 2h de
quad dans le lit de la rivière
des remparts.**

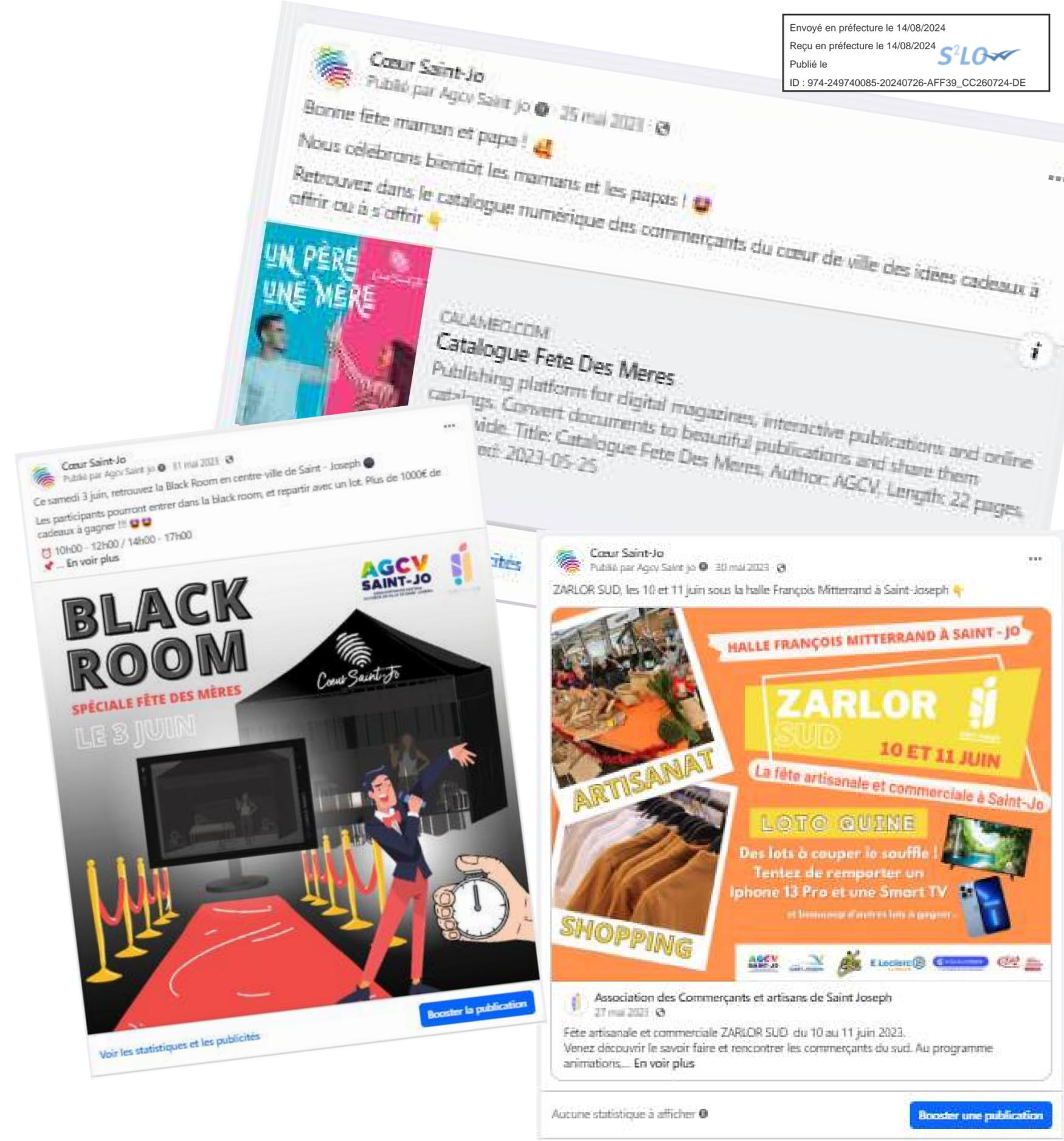


Supports de communication

**Réalisation et distribution
d'affiches chez les
commerçants partenaires.**

**Campagne de communication
sur les réseaux sociaux**

**Animation micro au centre-
ville**



2.1 Animations

2.1 f Rentrée scolaire

Jeu concours avec nos partenaires: "Mon Saint-Jo" et "le Paddock"

En jeu une session de simulateur de course chez "le Paddock"

Réalisation et diffusion d'un catalogue numérique des offres de la rentrée des commerçants du cœur de ville (en partenariat avec l'association des commerçants).



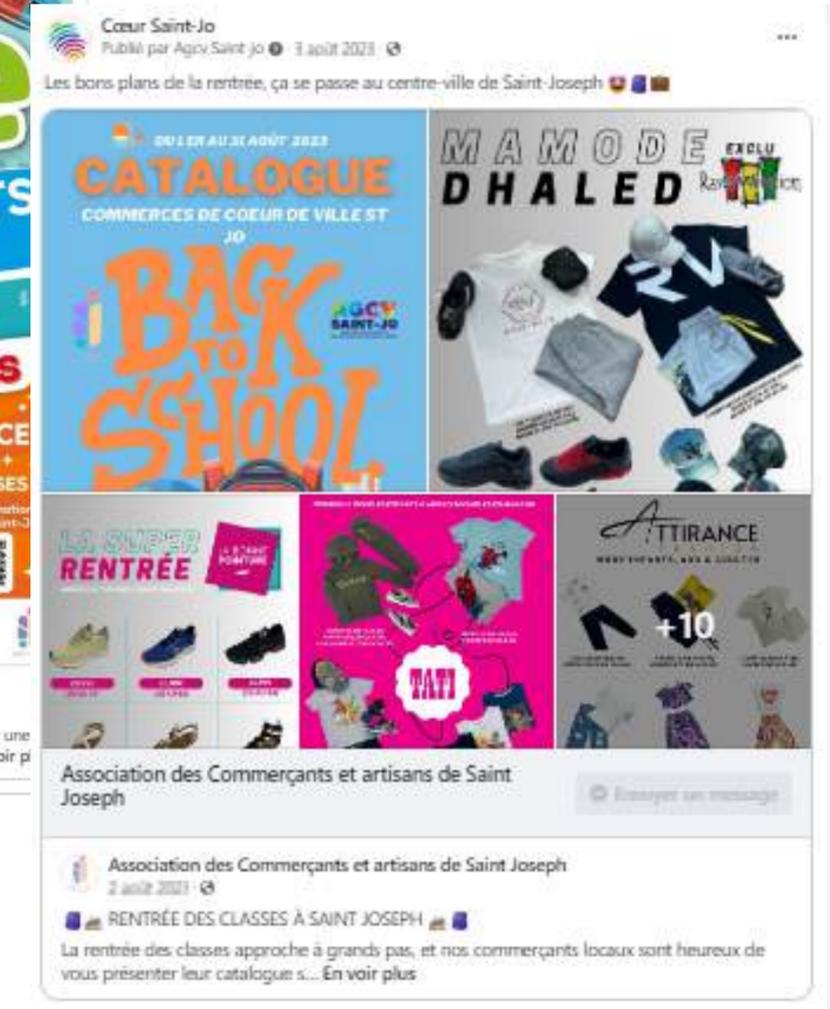
Supports de communication

**Réalisation et distribution
d'affiches chez les
commerçants partenaires.**

**Campagne de communication
sur les réseaux sociaux**

**Animation micro au centre-
ville**

A
O
Û
T



2.1 Animations

2.1 g Soldes

Animation micro et ventes flash durant chaque week-end des soldes

S
E
P
T
E
M
B
R
E

SOLDES
EN CŒUR DE VILLE
DE SAINT-JO

DU 02 AU 29
SEPTEMBRE 2023

-10%

+ DE 115
BOUTIQUES

STATIONNEMENT GRATUIT !

-50%

-30%

-20%

S
E
P
T
E
M
B
R
E

Supports de communication

**Réalisation et distribution
d'affiches chez les
commerçants partenaires.**

**Campagne de communication
sur les réseaux sociaux**

**Animation micro au centre-
ville**



Envoyé en préfecture le 14/08/2024
Reçu en préfecture le 14/08/2024
Publié le
ID : 974-249740085-20240726-AFF39_CC260724-DE

2.1 Animations

2.1 h Halloween

Distribution de friandises chez les commerçants partenaires

Atelier maquillage gratuit

O
C
T
O
B
R
E



Envoyé en préfecture le 14/08/2024
Reçu en préfecture le 14/08/2024
Publié le
ID : 974-249740085-20240726-AFF39_CC260724-DE



ILE DE LA REUNION

Supports de communication

**Réalisation et distribution
d'affiches chez les
commerçants partenaires.**

**Campagne de communication
sur les réseaux sociaux**

**Animation micro au centre-
ville**



2.1 Animations

2.1 | Kouler Desamb

D
E
C
E
M
B
R
E

Défilé de mascottes lors des illuminations de la ville et photos avec le père Noël

Animations marmailles dans la cour du village bougé jeunesse en plein cœur de ville (structure gonflable, bowling, tir à l'arc, jeux en bois géants)

Balade en calèche avec le père Noël + photo gratuite

Jeu de la vitrine de Noël

Catalogue numérique de Noël

Kouler Desamb

CŒUR DE VILLE DE SAINT-JOSEPH
DU 8 AU 31 DÉCEMBRE

STRUCTURES GONFLABLES
MAQUILLAGE
ATELIERS CRÉATIFS
MASCOTTES
JEUX
BALADES EN CALÈCHE AVEC LE PÈRE NOËL

Jeudi 21/12
Animations et calèche du Père Noël
9h00/12h00 et 14h00/17h00
Calèche du Père Noël (point de départ parking Eglise)
Village Bougé Jeunesse
Sculptures sur ballons
Atelier maquillage
Structure gonflable
Jeux en bois géants
Déambulation de mascottes

Vendredi 22/12
Animations et calèche du Père Noël
9h00/12h00 et 14h00/17h00
Calèche du Père Noël (point de départ parking Eglise)
Village Bougé Jeunesse
Sculptures sur ballons
Atelier maquillage
Structure gonflable
Tir à l'arc
Déambulation de mascottes

Samedi 23/12
Animations et calèche du Père Noël
9h00/12h00 et 14h00/17h00
Calèche du Père Noël (point de départ parking Eglise)
Village Bougé Jeunesse
Sculptures sur ballons
Atelier maquillage
Structure gonflable
Tir à l'arc
Déambulation de mascottes

Dimanche 24/12
Animations et calèche du Père Noël
9h00/12h00 UNIQUEMENT !
Calèche du Père Noël (point de départ parking Eglise)
Village Bougé Jeunesse
Atelier personnalisation de figurine en plâtre
Structure gonflable

Mercredi 27/12
Animations
Village Bougé Jeunesse
9h00/12h00 et 14h00/17h00
Structure gonflable
Déambulation de mascottes

Samedi 30/12
Animations
Village Bougé Jeunesse
9h00/12h00 et 14h00/17h00
Structure gonflable
Déambulation de mascottes

Jeu de la Vitrine De Noël
11 au 24 décembre
Une vitrine composée d'articles de non commerçants partenaires.
Les participants devront estimer le prix total de la vitrine et la plus proche estimation remporte la totalité de la vitrine.

Catalogue De Noël
Catalogue numérique des offres de Noël des commerçants partenaires.
À retrouver sur les pages Facebook : Cœur Saint Jo Association des commerçants à artisans de Saint-Joseph

AGCV SAINT-JO **SAINT-JOSEPH** **E.Leclerc** **CCI ÎLE DE LA RÉUNION**

saintjoseph.re SaintJO.TV f @

2.1 Animations

2.1 I Kouler Desamb

D
E
C
E
M
B
R
E



2.1 Animations

2.1 I Kouler Desamb

D
E
C
E
M
B
R
E



ENSEIGNE	VITRINE DE NOEL
Kiplé/ K for ever /Ximi Vogue	1 MUG DE NOEL 1 BOITE CADEAU 1 ROBE ROUGE 1 GEL ONGLERIE
La boutique d'Anny Meubles confort	1 porte chéquier en cuir
Univers pêche	Hauts parleurs PC 1 canne à pêche télescopique 4 mètres sundock ZxR 4004 1 canne à pêche télescopique 5 mètres sundock ZxR 5005
Pro Scoot	1 tee shirt noir homme "46"
La boutique de Sara'h	1 maillot de bain 1 pièce rose
Manely fée de beauté SPA	1 soin corps destressant
Belisa	1 robe Longue porte feuille taille unique
Vivi's ink	1 foulard
FG Informatique	1 bon cadeau 12 écouteurs MB 770 FE
Super Polygone	1 sac à main noir 1 tee shirt homme, 1 tee shirt femme, 1 tour de cou, 1 masque à vapeur, 1 balle enfant
Canal+ store	Shampooing + soin + brushing
Amelie Coiffure Bureau réunion	1 clé usb 32Go
Attrance Fashion	1 bijoux de tête bracelet bois X2 boucle d'oreilles X2 boucle d'oreilles X1

Jeu de la vitrine de Noël

Une vitrine à remporter en estimant le juste prix pour une valeur de plus de 1400 euros

2.1 Animations

2.1 I Kouler Desamb

D
E
C
E
M
B
R
E

TENDANCES BOUTIQUE
PRÊT-À-PORTER & ACCESSOIRES FEMMINES

TOP' STYL
L'ÉLEGANCE A UNE POINTE DE PALLETES!

238 RUE RAPHAËL BABET

235 RUE RAPHAËL BABET

Kouler Désamb

DES IDÉES BRILLANTES
POUR DES FÊTES SCINTILLANTES

DÉCOUVREZ NOTRE CATALOGUE DE NOËL
Ainsi que le programme du mois de DÉCEMBRE

BOURNAIS, BLANC OU NOIR 24,99€
CHAMPAGNE, NOIR OU ARGENT 26,99€
CHAMPAGNE, NOIR OU ARGENT 26,99€

ROBE (DU S AU L) - 20,99€
ROBE (DU S AU L) - 20,99€

COMBIPANTALON (S AU XL) - 27,99€
ROBE MARIQUE (DU) - 29,99€

DU 36 AU 42 NOIR OU ROUGE 23,99€
DU 36 AU 42 NOIR OU CAMEL 30,99€

232 RUE RAPHAËL BABET

222 RUE RAPHAËL BABET

Catalogue numérique de Noël

2.2 Autres actions et partenariats

2.2.a Partenariat AGCV /EFS

L'agcv et l'efs Réunion ont noués un partenariat étroit depuis 2019. En effet, tout au long de l'année, nous relayons les campagnes de dons du sang programmées au centre-ville de Saint-Joseph, et nous distribuons des affiches chez nos commerçants partenaires.

De plus, nos médiateurs urbains participent à une matinée de sensibilisation au don du sang lors du marché forain précédent la grande collecte de juin au gymnase Henry Ganofsky

Envoyé en préfecture le 14/08/2024
Reçu en préfecture le 14/08/2024
Publié le
ID : 974-249740085-20240726-AFF39_CC260724-DE

GYMNASE H.GANOSKY - SAINT-JOSEPH
Près du Centre Nautique

SAMEDI 24 JUIN 2023
DE 09H00 A 16H00

**JOURNEE MONDIALE DES
DONNEURS DE SANG**

Prenez rendez-vous en ligne : dondesang.efs.sante.fr
Par téléphone : 0262 90 53 07 / 0262 90 53 92

Mairie de St-Joseph
SALLE DU CONSEIL - A L'ETAGE

MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023
DE 08H00 A 12H00

EN 1 HEURE, VOUS POUVEZ SAUVER DES VIES !

Les donateurs sont invités à prendre rendez-vous au 0262 90 53 92 ou en ligne sur dondesang.efs.sante.fr

Mairie St-Joseph
SALLE DU CONSEIL - A L'ETAGE
MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023 DE 08H00 A 12H00

EN 1 HEURE, VOUS POUVEZ SAUVER DES VIES !

1 HEURE, c'est le temps qu'il faut pour un don de sang !

1. Choisir son lieu de don
2. Prendre rendez-vous
3. Programme de don
4. Recevoir son don

Application EFS - Download sur votre Smartphone et tablette

3, c'est le nombre de VIES SAUVEES avec 1 don de sang.

LES CHANGEMENTS POUR DONNER SON SANG :
- Sans rendez-vous
- Sans questionnaire
- Sans questionnaire de santé
- Sans questionnaire de santé

VOIR LES STATISTIQUES ET LES PUBLICITES

Booster la publication

2 likes

1 partage

J'aime Commenter Partager

Écrivez un commentaire...

2.2 Autres actions et partenariats

2.2.b Partenariat AGCV/Ville de Saint-Joseph/SBTPC

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Générale de Gaulle, l'AGCV a été un véritable relais entre les commerçants et les services techniques de la ville ainsi que l'entreprise en charge des travaux (SBTPC/ SOGEA).

Objectifs:

- Remonter les doléances des professionnels de la rue
- Informer les commerçants de l'avancé des travaux et des gênes occasionnées

PARKINGS À PROXIMITÉ



**PLACE
FRANÇOIS
MITTERRAND**



**PARKING
GECKO**



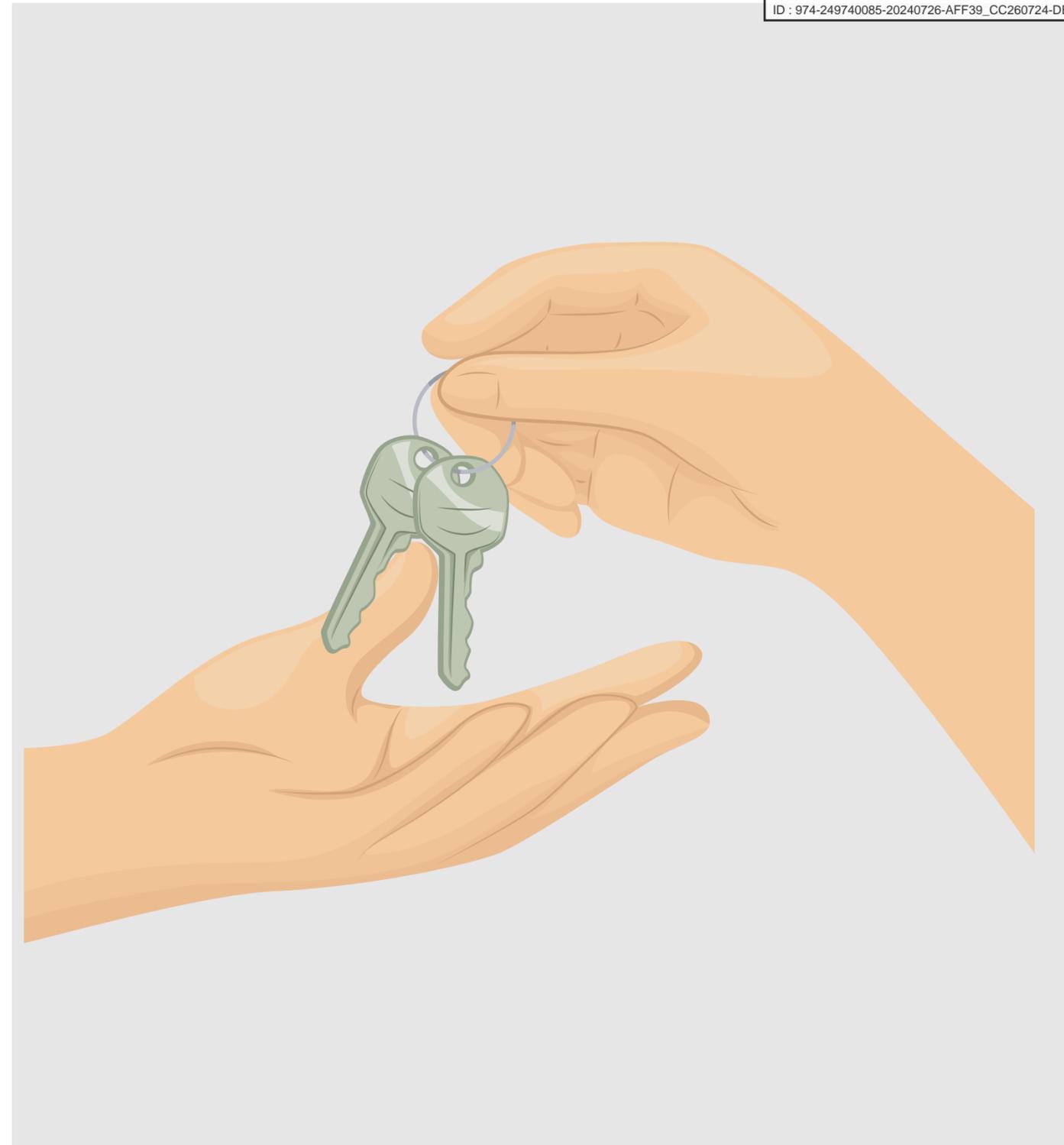
**LES COMMERCES
RESTENT OUVERTS
PENDANT
LES TRAVAUX**

2.3 Développement du cœur de ville

2.3.a Nouvelles implantations commerciales en 2023

Malgré une conjoncture économique très fortement défavorable, du fait notamment du contexte inflationniste, le cœur de ville continu d'attirer de nouveaux porteurs de projets.

Ainsi, l'année 2023 a été marquée par l'installation de nouvelles enseignes contribuant à développer l'offre commerciale.



LE PADDOCK

Il s'agit d'une enseigne qui propose des simulations de courses de voitures.

L'expérience est particulièrement réaliste grâce aux simulateurs professionnels.

Une partie "snacking" viens agrémenter ce lieu et permettre à toute la famille de passer un agréable moment .



NOUVEAU
à Saint-Joseph

LE PADDOCK
SIMRACING

OUVERTURE PROCHAINE
SALLE DE SIMULATION DE COURSE & SNACK

MOMEN'TEA

**Pour les amoureux de
bubbles tea et/ou de
mochis.**

**Cette franchise mondiale
vient compléter l'offre de
restauration du centre-
ville avec un concept
tendance qui répond aux
attentes des
consommateurs.**



KAFE MANGO

Le BIO a désormais son adresse en cœur de ville. Des produits en vrac, alimentation, fruits et légumes, produits ménagers..

Il est également possible de se restaurer sur place et de profiter de soirées à thème.



MONSIEUR ET MADAME

**Un concept qui propose
aux gourmands des
pâtisseries "maison" et
du salé pour pouvoir se
restaurer tout au long de
la journée.**

Coffee
MONSIEUR & MADAME



Ouverture
Prochainement

Sur Saint-Joseph
centre ville
237 Rue Raphaël Babet

VENEZ
DÉCOUVRIR NOS

- croque monsieur
- salade
- sandwich
- part de cake
- éclair au choix
- brioche toastée

LA CABANE DES PAPILLES

**Bar à salades, smoothies
et crêpes à base de
produits frais.**

**La grande majorité des
produits proviennent des
productions locales.**

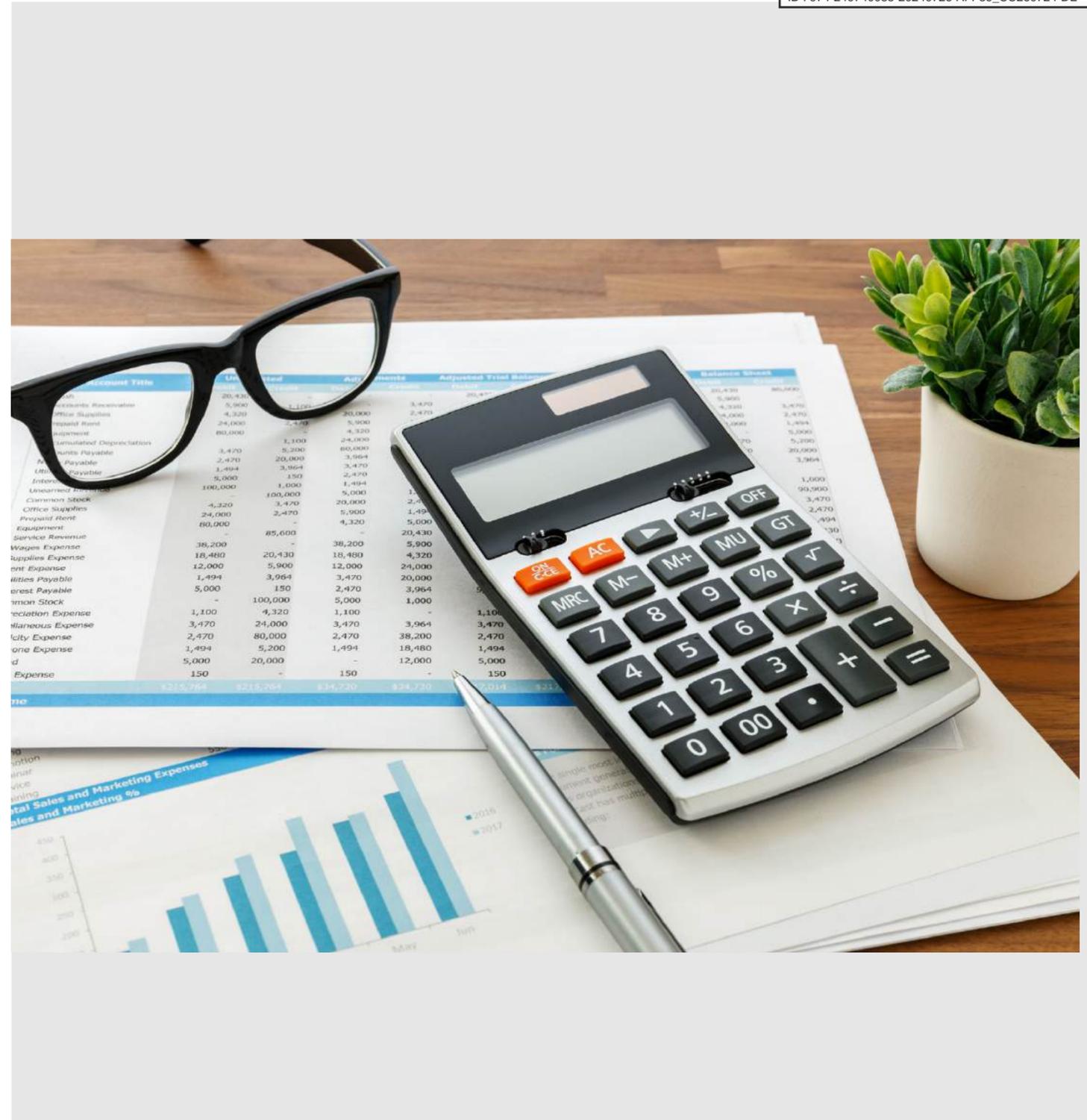


LPBM MARKET

Une épicerie de proximité proposant des tarifs particulièrement attractifs et qui répondent aux besoins des consommateurs en cette période d'inflation.



3. Présentation des comptes pour l'exercice 2022



COMPTE DE RESULTATS

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations
Total des produits d'exploitation	188 127		122 877		65 250 53,10
Subventions d'exploitation	150 913		112 876		38 037 33,70
SUBVENTIONS ADULTE RELAIS	36 245		26 661		9 584 35,95
SUBVENTION CASUD	28 215		28 215		
SUBVENTION COMMUNE ST JOSEPH	25 000		25 000		
SUBVENTION EXCELLENCE			25 000		(25 000) -100,0
SUBVENTIONS DRAJES			8 000		(8 000) -100,0
SUBVENTION REGION	45 453				45 453
SUBVENTION CNFS	16 000				16 000
Dons	25 000				25 000
PARTENERIAT EXCELLENCE	25 000				25 000
Cotisations	8 000		10 000		(2 000) -20,00
COTISATIONS MEMBRES	8 000		10 000		(2 000) -20,00
Autres produits de gestion courante	6		1		5 466,98
PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	6		1		5 466,98
Reprises sur amts, dép, prov et transferts de charges	4 208				4 208
TRANSFERTS CHARGES D'EXPLOITAT	4 208				4 208
Total des charges d'exploitation	141 197		151 051		(9 854) -6,52
Autres achats et charges externes	33 480		63 830		(30 350) -47,55
ACHATS D'ETUDES/PREST. DE SERV	16 227		20 531		(4 305) -20,97
EAU	100		125		(25) -20,01
EDF	423		374		49 13,13
FOURNITURES D'ENTRET. PETIT EQ	686		1 032		(346) -33,54
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	36		196		(160) -81,88
LOCATIONS IMMOBILIERES	210				210
ASSURANCES MULTIRISQUES	2 025		2 967		(942) -31,74
HONORAIRES	3 814		3 662		152 4,15
PUBLICITE PUBLIC.RELATIONS PUB	6 820		31 087		(24 267) -78,06
CADEAUX	291		280		11 3,89
VOYAGES ET DEPLACEMENTS			470		(470) -100,0
RECEPTIONS	747		149		598 401,38
FRAIS POSTAUX			17		(17) -100,0
TELEPHONE PORTABLE	694		1 296		(601) -46,41
TELEPHONE FIXE - 1 LIGNE	373				373

TELEPHONE PORTABLE	694	1 296	(601)	-46,41
TELEPHONE FIXE - 1 LIGNE	373		373	
INTERNET	374	977	(602)	-61,67
SERVICES BANCAIRES	353	328	25	7,59
CONCOURS DIVERS COTISATIONS	308	340	(33)	-9,57
Impôts, taxes, versements assimilés	2 329	1 730	599	34,65
PARTIC. EMPLOY. FORM. PROF.	2 329	1 730	599	34,65
Rémunération du personnel	93 232	71 522	21 711	30,36
SALAIRES APOINTEMENTS COMMISS	84 704	67 191	17 513	26,06
CONGES PAYES	3 031	2 846	186	6,52
PRIMES & GRATIFICATIONS	1 954	1 285	669	52,07
INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	3 543	200	3 343	N/S
Charges sociales	11 326	12 508	(1 182)	-9,45
CHARGES DE SECURITE SOCIALE/PR	33	886	(854)	-96,31
COTISATIONS URSSAF	4 132	5 474	(1 342)	-24,51
COTISATIONS MUTUELLES	580	568	12	2,20
COTISATIONS CRR	2 847	2 743	104	3,80

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
CONTRIBUTIONS ASSÉDIC	3 646		2 836		810	28,57
CONTRIBUTIONS AUTRES ORG. SOC.	87				87	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	816		1 015		(199)	-19,61
DOT. IMMOS CORPORELLES	816		1 015		(199)	-19,61
Autres charges	13		447		(433)	-97,00
CHARGES DIV. DE GESTION COURAN	13		447		(433)	-97,00
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	46 930		(28 174)		75 104	266,57
RESULTAT FINANCIER						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	46 930		(28 174)		75 104	266,57
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	208				208	
DONS LIBERALITES	208				208	
Résultat exceptionnel	(208)				(208)	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	32 887				32 887	
REPORTS EN FONDS DEDIES	32 887				32 887	
TOTAL DES PRODUITS	188 127		122 877		65 250	53,10
TOTAL DES CHARGES	174 292		151 051		23 241	15,39
Résultat de l'exercice	13 835		(28 174)		42 009	149,10
Dons en nature			11 400		(11 400)	-100,0
Mise à disposition gratuite biens et services	11 400		22 800		(11 400)	-50,00
MISE A DISPOSITION LOCAL	11 400		11 400			